



LA DECISION MODIFICATIVE N°2 (DM2) EN BREF

Le CESER doit réglementairement donner un avis sur l'ensemble des rendez-vous budgétaires de la Région :

- Orientations Budgétaires (votées en octobre).
- Budget Primitif (voté désormais en fin d'année).
- Budget Supplémentaire (BS).
- Décision Modificative 2 (présentée à l'automne).
- Compte Administratif (CA).

La DM2, généralement d'envergure moindre que le BP et le BS, permet à la Région d'apporter des ajustements au budget, tenant compte en particulier des éventuels retards de réalisation ou ajoutant quelques opérations.

Cette année, la DM2 a donné lieu en particulier à une annulation importante concernant les fonds européens FEADER pour 97.700 €, en raison de retards de paiements qui devraient – théoriquement – intervenir en 2018.

La CGT a voté l'avis du CESER sur la DM2.

CE QUE DIT LA CONTRIBUTION DU CESER

(téléchargeable dans son intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr)

L'avis rappelle les évolutions concernant les dépenses et les recettes suite à la DM2. Les autorisations pluriannuelles (pour les projets que la Région prévoit en théorie de réaliser dans l'avenir) en investissement (AP) et en fonctionnement (AE) sont en diminution de 39.6 M€.

Elles passent ainsi de 1,47 Md€ en 2016 à 1,24 Md€ en 2017.

Les crédits annuels de paiement diminuent de 68 M€ pour atteindre 1,75 Md€ , en augmentation de 249M€ par rapport à 2016.

L'avis reprend les remarques de l'ensemble des commissions thématiques et rappelle en synthèse les éléments suivants.

Sur le FEADER, le CESER s'interroge sur les conséquences des retards de paiement qui ont conduit à la diminution de 97,7 M€ des recettes et dépenses de fonctionnement. **La décision de reporter les engagements du programme FEADER montre la difficulté de gestion de ce fonds.** Les difficultés de gestion sont préjudiciables pour l'économie agricole et les porteurs de projets. Comment le retard sera-t-il rattrapé ? Quelles conséquences par rapport à la règle de réserve de performance liée à la consommation effective des subventions ? Quelle peut être

l'action de la Région pour débloquer cette situation avec l'Etat et l'Union Européenne ?

Sans que cela soit soulevé de manière formelle dans les documents de la DM2, ces mêmes questions se posent pour les autres programmes opérationnels et encore avec plus d'acuité pour le FEAMP.

La baisse du volume global des autorisations pluriannuelles s'explique notamment par des changements dans les modalités de portage et de réalisation de certains projets régionaux. Ainsi, dans le domaine de l'innovation le choix est fait de déléguer des actions à l'Agence Régionale et à des organismes extérieurs. Les **appels à projets remplacent les subventions dans le domaine de la vie associative**. Quels seront les effets de ces nouvelles modalités de pilotage en termes budgétaires et en termes de mise en œuvre des priorités régionales ?

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'YVIC KERGROAC'H

La DM2 donne lieu à un certain nombre d'ajustements des crédits de paiements et autorisations pluriannuelles, majoritairement à la baisse.

On note, toutefois, une inscription en crédits de paiement **de 10 millions d'euros au titre des subventions d'investissements aux établissements d'enseignement privés** sous contrats. Ces dépenses correspondent à des autorisations votées précédemment et permettront l'amélioration des locaux. La CGT ne conteste pas la légalité de ces subventions, mais souligne que **lorsque la Région parle d'équité entre établissements publics et privés, il faudrait que celle-ci soit totale, notamment en matière d'accueil de tous les jeunes issus du périmètre scolaire de l'établissement concerné**. Les élèves du privé sont, de fait, plus souvent issus de milieux aisés, notamment dans les grandes agglomérations.

La CGT partage l'expression du CESER concernant les **emplois aidés dans les lycées**. Elle a toujours exprimé ses craintes contre ce type d'emplois précaires et considère que ce qui se passe aujourd'hui lui donne raison. De plus, des salarié-e-s ont été affectés sur des postes correspondant à un travail d'agent statutaire, ce qui dévoie complètement l'idée des contrats aidés. **Pour 165 emplois aidés supprimés, la Région en créera 70 à terme. On est donc loin du compte et les salarié-e-s qui voient leur contrat non renouvelé, leurs collègues qui devront assurer leurs tâches et les usagers-ères lycéen-ne-s en pâtiront.**

La DM2 inscrit une diminution de 97,7 M€ en investissement, dépenses et recettes, sur les **fonds FEADER**. Il s'agit de prendre en compte des retards de paiement dont le règlement est annoncé pour 2018, mais ce décalage doit appeler à être vigilants sur la consommation réelle des fonds structurels qui sera réalisée pour éviter les dégagements d'office. Les difficultés informatiques évoquées, propres à la France, sont difficilement acceptables par les acteurs des territoires ruraux, et surtout très préjudiciables pour eux. **La CGT, qui n'était pas favorable au transfert de la gestion des fonds structurels européens de l'Etat aux Régions, rejoint les préoccupations du CESER sur ce sujet**. Il ne suffit pas de vouloir décentraliser, encore faut-il s'en donner les moyens.

La CGT partage **les inquiétudes du CESER sur la diminution des crédits pour la rénovation énergétique du bâti**. Au-delà de la nécessaire transition énergétique, ce sujet concerne aussi directement les populations les moins aisées avec un risque de précarité énergétique fort.

Si la DM2 permet de diminuer l'emprunt d'équilibre de 31 M€, c'est en grande partie grâce au transfert de 24 M€ pour 2017 de matériel ferroviaire à la Région Centre Val de Loire. **La CGT s'interroge sur cette opération au vu des besoins actuels et futurs, dans une perspective d'amélioration du service annoncée d'ici à 2023 et pour faire face aux incidents, en particulier en période de pointe.**

La CGT s'interroge également sur la démarche consistant à faire porter ses projets par d'autres organismes, à l'exemple de l'UIMM pour la « Jules Verne Manufacturing Académie » – pour la création d'un centre de formation et d'un réseau de formations. **La CGT considère que la mission d'un Conseil Régional, représentant les citoyen-ne-s n'est pas celle d'une organisation patronale, chacun ayant par ailleurs son point de vue légitime.**

La CGT partage pleinement la remarque du CESER sur le remplacement des subventions aux associations par des appels à projets, chronophages et sans garantie de pérennité. **Les associations, pour agir auprès des Ligérien-ne-s, ont besoin de visibilité et de stabilité sur leurs financements.**

De manière générale, la Région doit se donner les moyens d'intervenir sur l'ensemble de ses compétences pour répondre aux besoins de tous-tes les Ligérien-ne-s.

La CGT votera le projet d'avis en remerciant le rapporteur et la chargée d'étude.

QUELQUES REMARQUES EXPRIMEES EN SESSION

CRAJEP (Education Populaire)

Le CRAJEP n'est plus conventionné par la Région depuis 2017 avec des conséquences en termes de suppressions d'emplois et de politique locale. Les fonds doivent être redistribués au profit d'autres associations via des appels à projet qui ne trouvent pas toujours preneurs.

CFDT

L'embauche de 70 personnes dans les lycées est une bonne chose. On ne sait pas si les personnes en emplois aidés sont concernés.

Enseignement catholique

La suppression des emplois aidés a aussi des conséquences sur les établissements privés.

Laurent DEJOIE, Président de la Commission Finances du Conseil Régional

La Région n'est souvent pas maître d'ouvrage des projets et donc pas responsable des retards d'exécution (exemple : déploiement du haut débit).

La création de 70 postes supplémentaires dans les lycées traduit une volonté de pérenniser les postes occupés par les emplois aidés.

La Région a procédé à des recrutements pour gérer les fonds européens dès le début 2017 et espère résorber les retards dès 2018.

Lydie BERNARD, Présidente de la Commission « Agriculture » du Conseil Régional

Ce n'est pas parce qu'on reporte le FEADER en 2018 qu'une partie de cet argent n'est pas dans les exploitations car des avances ont été versées.

VOTES : L'avis a été adopté par 82 voix pour et 2 abstentions.

Conseillère et Conseillers CGT ayant travaillé sur le sujet : Francine DESNOS, Luc SERRANO, Yvic KERGROAC'H, Eric BACHELOT.